

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés représentés : 0
- Absents : 1
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 29 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'août à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :

CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DALENS Gérard
GENTES Laurent	GIROUD Florence	GRAIL Jérôme
PERBET Yoann	ROUSSET Cédric	

Absent(s) excusé(s):

Absents : DESCAMPS Véronique

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

CREATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le projet d'un particulier qui souhaite construire une maison individuelle sur la parcelle AK1. Cette parcelle étant enclavée, sans accès direct à une voie privée ou publique, Monsieur le Maire propose de créer une voie communale dans la parcelle communale AD . Cette voie d'environ 25m de long et 6m de large permettrait de desservir la parcelle AK1 depuis la RD36.

Les différents devis pour la réalisation des travaux sont présentés à l'assemblée.

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;

Vu le projet de création d'une nouvelle voie communale, dénommée Impasse des Chaumières (voir plan en annexe) ;

Considérant l'intérêt général de la création de cette voie pour le développement de la commune avec l'installation d'une nouvelle famille sur le territoire ;

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Laurent GENTES, qui ne prend pas part au vote.

AR Prefecture

043-214301442-20240805-2024_019-DE
Reçu le 13/08/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la création d'une nouvelle voie, dénommée Impasse des Chaumières, conformément au plan présenté en annexe de cette délibération ;

Décide le classement de cette voie dans la voirie communale ;

Valide les devis présentés pour un montant de 5 904 € TTC ;

Demande à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,
Laurent GENTES**

A circular official stamp in light blue ink is positioned behind the signature. The stamp contains the text 'Mairie de...' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom. The signature 'Laurent Gentes' is written in black ink over the stamp.

AR Prefecture

043-214301442-20240805-2024_019-DE
Reçu le 13/08/2024